

DÉLIBÉRATION n° 2023/038

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de vie - Aménagement entrée de ville rue du 08 mai : demande de subventions

La Ville de Lannemezan souhaite aménager la rue du 8 mai 1945, qui est la section la plus urbaine de l'axe d'entrée de ville sud de son territoire, majeure dans son fonctionnement.

Dans cette optique, l'an dernier, elle a mandaté une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de faire un état des lieux, d'établir des scénarios et d'organiser la concertation.

Suite à cela, il convient désormais de passer au côté opérationnel avec la conception du projet / maîtrise d'œuvre en 2023 et à la réalisation des travaux d'aménagement, qui pourraient intervenir fin d'année.

A la demande des services de l'Etat, la demande de subvention liée aux travaux sera présentée dans un second temps, mais d'ores et déjà annoncée de manière à prendre rang et obtenir l'autorisation de démarrer les travaux.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Maitrise d'œuvre	110 000	ETAT (50 %)	55 000
		Autofinancement (50 %)	55 000
Total	110 000	Total	110 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'Etat selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023